



Mauna Kea Technologies dévoile les contours de son plan de sauvegarde pour assurer son redressement

Convocation des actionnaires, des détenteurs de titres donnant accès au capital et des créanciers de Mauna Kea Technologies réunis en classe de parties affectées appelés à voter le plan de sauvegarde

Paris, Boston, le 12 septembre 2025 – 8h00 CEST – Mauna Kea Technologies (Euronext Growth : ALMKT) inventeur de Cellvizio®, la plateforme multidisciplinaire d'endomicroscopie confocale laser par minisonde et par aiguille (p/nCLE), dévoile aujourd'hui les contours de son plan de sauvegarde. Ce plan, élaboré avec le concours de l'administrateur judiciaire, vise à assainir la structure financière de l'entreprise et à sécuriser les ressources nécessaires au déploiement de sa stratégie.

Résumé des principales modalités du plan de sauvegarde

Le premier volet vise à réduire significativement l'endettement de la Société, de 40 millions d'euros aujourd'hui à environ 10 millions d'euros après adoption du plan de sauvegarde.

Le second volet du plan de sauvegarde vise à renforcer les fonds propres par une augmentation de capital de minimum 5 millions d'euros afin de permettre le déploiement de son plan stratégique. Cette opération serait réalisée dans le cadre d'un placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants au profit d'une catégorie d'investisseurs.

Plus précisément, les modalités proposées pour les différentes classes de créanciers sont les suivantes :

- Dettes fiscales et sociales : remboursement progressif des dettes fiscales et sociales sur la durée du plan (10 ans) ;
- Dettes sécurisées : abandon des créances jusqu'à 65% avec un remboursement progressif du solde sur la durée du plan (10 ans), assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ;
- Dettes locatives : accord avec le bailleur de la Société prévoyant un abandon de 80% des créances et la restitution partielle des locaux ;
- Dettes fournisseurs : remboursement progressif sur 3 ans pour les fournisseurs essentiels et sur 10 ans pour les fournisseurs stratégiques ;
- Dettes non sécurisées bénéficiant d'une garantie de l'Etat : abandon total des créances, assorties d'une clause de retour à meilleure fortune ;
- Autres dettes non sécurisées : abandon total des créances détenues par des fournisseurs de biens et services ou des partenaires substituables ou n'ayant plus de relations avec la Société ; et
- Capital : entrée au capital de nouveaux investisseurs via l'opération décrite ci-dessus, entraînant une dilution correspondante des actionnaires actuels.

Le plan de sauvegarde s'appuie sur une stratégie de croissance ambitieuse, avec pour objectif un triplement des ventes sur les trois prochaines années. Cette performance serait principalement portée par la forte dynamique commerciale aux États-Unis sur les applications gastro-intestinales, notamment pour la



caractérisation des lésions pancréatiques, ainsi que par le déploiement de notre plateforme CellTolerance sur de nouveaux marchés géographiques. Dans ce contexte, la Société a pour objectif d'atteindre un EBITDA positif à l'horizon 2027.

Sacha Loiseau, Président-Directeur général de Mauna Kea Technologies a déclaré : « *La présentation de ce plan de sauvegarde est une étape importante. Ces derniers mois, nous avons mené des discussions constructives avec nos créanciers et de nouveaux investisseurs qui partagent notre vision et notre ambition. Je suis persuadé que l'issue positive de ce plan renforcera notre structure financière et nous dotera des moyens nécessaires pour accélérer notre développement.* »

Convocation des classes de parties affectées

Par jugement en date du 31 mars 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de Mauna Kea Technologies pour une durée de six mois en application des dispositions des articles L. 620-1 et suivants du Code de commerce.

Dans ce contexte, en sa qualité d'administrateur judiciaire de Mauna Kea Technologies, Maître Aurélia Perdereau de la SELARL Thévenot Partners a convoqué ce jour l'ensemble des classes de parties affectées de Mauna Kea Technologies, à savoir les actionnaires, les détenteurs de titres donnant accès au capital et les créanciers pour se prononcer sur le projet de plan de sauvegarde qui leur sera soumis dans les conditions applicables aux classes de parties affectées et conformément aux dispositions des articles L. 626-29 du Code de commerce et suivantes.

Les classes de parties affectées pourront voter sur le projet de plan de sauvegarde soit de manière électronique entre le 25 septembre 2025 et le 2 octobre 2025, soit, s'agissant des actionnaires, en présentiel lors de la réunion de la classe des actionnaires qui se tiendra le 3 octobre 2025 ou par envoi d'un formulaire de vote, à chaque fois selon les modalités spécifiques prévues par le règlement intérieur des classes de parties affectées et les avis de convocation.

A cet effet, les avis de convocation, ainsi que l'avis de réunion valant avis de convocation pour la classe des actionnaires, sont sujets à publicité légale et ont notamment été publiés au BALO ce jour. Ils sont également accessibles, ainsi que le règlement intérieur des classes de parties affectées et des modalités de vote et l'ensemble des documents devant être mis à disposition des créanciers, détenteurs de titres donnant accès au capital et actionnaires dans les conditions légales et réglementaires applicables, sur le site Internet de Mauna Kea Technologies dans la rubrique « Gouvernance ».

Les classes de parties affectées, en ce inclus la classe des actionnaires, se prononceront sur une résolution unique, à savoir l'approbation du plan de sauvegarde. Le vote positif de chacune des classes des détenteurs de titres donnant accès au capital et des actionnaires est notamment nécessaire à l'adoption du plan de sauvegarde. En l'absence d'adoption du plan de sauvegarde, la Société ferait l'objet d'un plan de cession et/ou d'une liquidation judiciaire, dans le cadre desquels les actionnaires de la Société ne devraient recevoir aucune distribution au regard de l'ordre de distribution applicable dans cette procédure.

Pour chaque classe, en ce compris la classe des actionnaires, le vote sera décidé à la majorité du deux tiers des votes exprimés sans conditions de quorum, selon les modalités spécifiques prévues par le règlement intérieur des classes de parties affectées.



A l'issue du vote des classes de parties affectées, les résultats de ces votes seront publiés sur le site internet de Mauna Kea Technologies.

Mise à disposition du projet de plan de sauvegarde et du règlement intérieur du vote des classes de parties

Le projet de plan de sauvegarde, préparé par Mauna Kea Technologies avec le concours de l'administrateur judiciaire, sur la base duquel toutes les classes de parties affectées se prononceront, ainsi que le règlement intérieur des classes de parties affectées sont accessibles ce jour sur le site Internet de la Société dans la rubrique « Gouvernance ».

Le projet de plan de sauvegarde détaille les modalités techniques des opérations portant sur le capital envisagées et intègre un résumé des travaux d'expertises effectués dans le cadre de la procédure de sauvegarde. Le règlement intérieur des classes de parties affectées détaille les modalités pratiques et les règles applicables au vote des différentes classes. Les actionnaires, les détenteurs de titres donnant accès au capital et les créanciers de la Société sont encouragés à en prendre connaissance.

À propos de Mauna Kea Technologies

Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel. Cette technologie offre une visualisation cellulaire in vivo unique qui permet aux médecins de surveiller l'évolution des maladies dans le temps, d'évaluer les réactions au moment où elles se produisent, de classer les zones d'incertitude et de guider les interventions chirurgicales. La plateforme Cellvizio est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients. Pour plus d'informations, consultez le site www.maunakeatech.com.

Mauna Kea Technologies

investors@maunakeatech.com

NewCap - Investor Relations

Aurélie Manavarere / Thomas Grojean

+33 (0)1 44 71 94 94

maunakea@newcap.eu

Avertissement

Le présent communiqué ainsi que le plan de sauvegarde contiennent des déclarations prospectives relatives à Mauna Kea Technologies, à ses activités et au déroulé de la procédure de sauvegarde ouverte au bénéfice de la Société. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse et dans le plan de sauvegarde, y compris, sans s'y limiter, celles concernant la situation financière, les activités, les stratégies, les plans et les objectifs de la direction de Mauna Kea Technologies pour les opérations futures sont des déclarations prospectives. Mauna Kea Technologies estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le Chapitre 2 du Rapport Annuel 2024 de Mauna Kea Technologies déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2025, disponible sur le site internet de la Société (www.maunakeatech.fr), ainsi qu'aux risques liés à l'évolution de la conjoncture économique, aux marchés financiers et aux marchés sur lesquels Mauna Kea Technologies est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué et dans le plan de sauvegarde sont également soumises à des risques inconnus de Mauna Kea Technologies ou que Mauna Kea Technologies ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Mauna Kea Technologies diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué, le plan de sauvegarde et les informations qu'ils contiennent ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Mauna Kea Technologies dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification



selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. De même, ils ne donnent pas et ne doivent pas être traités comme un conseil d'investissement. Ils n'ont aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ces documents. Ils ne devraient pas être considérés par les lecteurs comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ces documents sont sujettes à changement sans préavis. La distribution du présent communiqué peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la réglementation locale. Les personnes qui entrent en possession de ce communiqué sont tenues de respecter toutes les réglementations locales applicables à ce document.